

Photo : Daniel DIEBOLD



## ► Le mot du Maire

**C**hères Jungholtziennes,  
chers Jungholtziens,

C'est dans un contexte inquiétant que je vous écris aujourd'hui. Après la crise sanitaire qui nous a touchés dans nos habitudes de vie et considérablement modifié le bon fonctionnement de la vie publique, c'est l'impensable qui est arrivé avec cette offensive militaire fulgurante lancée par la Russie le 24 février pour envahir l'Ukraine.

Ce conflit armé, sans précédent depuis la Seconde guerre, qui a éclaté aux portes de l'Europe nous pousse encore plus vers un sentiment d'incertitude de ce que sera demain.

L'invasion russe en Ukraine nous rappelle que l'équilibre de la paix est instable et que chaque action peut infléchir l'avenir. Consternés par l'invasion des troupes russes, nous exprimons tout notre soutien au peuple de l'Ukraine.

La supériorité militaire et la violation des frontières ne peuvent pas être un moyen de politique internationale et ne doivent jamais l'être. Nous devons toujours rejeter la guerre et proposer un dialogue honnête et respectueux entre les nations comme seule voie à suivre pour tracer la route vers un avenir serein.

Tous ensemble appelons à la fin immédiate des hostilités armées actuelles et à la protection de toutes les vies humaines et communautés menacées par cette violence. Ne perdons pas espoir dans une lueur de conscience de la part de ceux qui tiennent les destinées du monde entre leurs mains, il est encore possible de faire preuve de bonne volonté et de négocier pour tout mettre en œuvre pour promouvoir la désescalade et le rétablissement de la paix.

Sensibles à cette situation tragique et aux drames humains qu'elle engendre nous avons contacté l'Association des maires du Haut-Rhin afin de savoir si une action commune pouvait être mise en œuvre en soutien au peuple ukrainien pris dans l'engrenage de la guerre.

En effet, l'Association des maires de France (AMF) et la Protection Civile proposent une solution logistique de collecte et d'acheminement des dons jusqu'en Ukraine. L'objectif de cette opération est d'apporter une réponse immédiate aux besoins urgents des populations déplacées en leur fournissant et acheminant du matériel de première nécessité ainsi que du matériel de secours.

Guy HABECKER - Maire de Jungholtz ■



PROTECTION CIVILE AIDEM-NOUS EN FRANCE

AMF ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

**CRISE HUMANITAIRE UKRAINE**

**LISTE DE DONS**

Logistique	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Lits de camp</li> <li>Sacs de couchage</li> <li>Couvertures de survie</li> <li>Vêtements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Matériel électrique (Projecteurs, lanternes, radiogones, générateurs...)</li> </ul>
Hygiène	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Gels &amp; savons corps</li> <li>Dentifrices</li> <li>Brosses à dents</li> <li>Couches &amp; lait maternisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Médicaments (non périmés)</li> <li>Rasoirs</li> <li>Mousses à raser</li> <li>Serviettes hygiéniques</li> </ul>
Secours	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Gants à usage unique</li> <li>Masques chirurgicaux</li> <li>Matériel de suture</li> <li>Blauses médicales</li> <li>Bandages élastiques</li> <li>Garrote</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lecteurs à glycémie</li> <li>Pansements hémostatiques</li> <li>Pansements</li> <li>Solutions antiseptiques</li> <li>Matériel médical (Inspirateur, stéthoscope, miroir...)</li> </ul>

**Mission humanitaire pour l'Ukraine**

Les dons peuvent être déposés à la **Mairie de Jungholtz** aux horaires d'ouverture du secrétariat ou à la **Mairie de Soultz** place de la République

du lundi au vendredi de 8h à 12h & de 14h à 18h  
le samedi & dimanche de 8h à 12h & de 14h à 19h.

Coordonnées de la Protection Civile du Haut-Rhin  
4 rue Saint Martin  
68870 BARTENHEIM  
Tél. Opérationnel : 03 67 36 23 15  
Tél. Secrétariat : 03 67 36 23 10  
secretariat@protectioncivile68.fr

### Élection présidentielle

1<sup>er</sup> tour Dimanche 10 avril 2022

2<sup>ème</sup> tour Dimanche 24 avril.

L'élection présidentielle française de 2022 aura lieu le 10 avril 2022 afin d'élire le président de la République française pour un mandat de cinq ans. Type de scrutin : **Scrutin uninominal majoritaire à deux tours**

Il s'agit de la douzième élection présidentielle de la V<sup>e</sup> République et onzième au **suffrage universel direct**. Si aucun candidat ne remporte la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, un second tour aura lieu entre les deux premiers candidats le dimanche 24 avril.

### Comment faire pour voter ?

Pour voter, l'électeur **doit être inscrit sur la liste électorale du bureau de vote dans lequel il se présente.**

Il doit présenter une pièce d'identité (à l'exception des électeurs résidant dans une commune de moins de 1000 habitants).

**Attention** : La date limite d'inscription en ligne est le **2 mars**, et jusqu'au 4 mars si vous vous rendez en mairie directement.

Si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales, il ne vous reste plus que quelques jours pour le faire.

En ligne, l'inscription se fait sur la page : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15311>

### Comment vérifier votre inscription ?

Il est possible de s'en assurer sur la page "**Interroger votre situation électorale**".

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

### Vote par procuration : les nouvelles règles

Chaque électeur est doté d'un **Numéro national d'électeur (NNE)** au lieu de son numéro d'ordre sur la liste électorale de sa commune.

Un électeur peut donner procuration à un autre électeur inscrit sur la liste de n'importe quelle commune (le mandataire devra toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place).

Les contrôles de validité des procurations (inscription sur la liste électorale, nombre de procurations détenues), jusqu'alors effectués par les mairies, sont automatisés via le **Répertoire électoral unique (REU)** (loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019).

## Les élections, outils de la démocratie Aux urnes citoyens !

Nous avons mille et une raisons de nous plaindre, l'actualité et la crise économique nous en donnent tous les jours l'occasion. Mais se plaindre sans agir ne changera rien ... En démocratie, les élections sont le premier et le plus simple des modes d'action. **Le vote est l'acte de citoyenneté par excellence, c'est le moyen de faire fonctionner la démocratie et, par conséquent de protéger nos libertés.** Une démocratie ne peut vivre que si les citoyens s'approprient le processus politique, à commencer par les élections, comme une responsabilité, comme un devoir.

Mais c'est aussi un droit qui a été acquis par nos aïeux, parfois au prix de leur vie. S'ils étaient encore là, ils ne comprendraient pas pourquoi aujourd'hui autant de citoyens s'abstiennent de faire usage de ce droit. Ne pas voter, c'est leur dire qu'ils se sont battus pour rien !

Voter nous donne la possibilité de choisir nos dirigeants, ceux à qui l'on fait confiance, ceux dont les opinions sont les plus proches des nôtres ou, à défaut, d'écarter ceux que l'on ne veut pas avoir comme élus.

**Toutes les élections sont importantes**, que ce soient les présidentielles, les législatives, les européennes, les régionales, les départementales, les municipales, les référendums, etc. Chacune d'elles porte sur une partie des pouvoirs politiques. **C'est notre avenir qui est entre nos mains puisque par notre vote nous désignons ceux qui seront chargés de nous représenter.**

**Se désintéresser des élections, s'abstenir d'aller voter, c'est laisser les autres décider pour nous. C'est se priver du moyen le plus simple de peser sur notre destin.**

En France, **le droit de vote est un droit** et non une obligation. Ce droit de vote est considéré comme un devoir moral pour les citoyens, comme le rappelle l'inscription figurant sur les cartes électorales : « Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique ». Il est indéniable que la participation électorale est une mesure essentielle à la santé démocratique d'un pays.

**Un droit fondamental**, établi en France par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 mais ce n'est qu'en 1944 que les femmes obtiennent le droit de vote et en 1945, le droit de vote est enfin reconnu aux militaires, le suffrage est alors effectivement universel.

## Parrainages

Dans un esprit de transparence, je tiens à expliquer ma position et la décision que j'ai prise à l'égard de la course aux parrainages dont les médias se font quotidiennement l'écho dans le cadre de la campagne pour l'élection présidentielle.

Certains candidats, représentant chacun plusieurs millions d'intentions de vote, ne recueillent pourtant pas le nombre de signatures nécessaires pour faire valider leur candidature par le Conseil constitutionnel. Leur élimination provoquerait une crise démocratique et menacerait la légitimité de l'élection présidentielle.

Puisque j'ai seul au sein du conseil municipal cette faculté de parrainer, j'ai demandé aux conseillers ce qu'ils feraient à ma place. C'est que derrière cette question du parrainage se pose une autre question : quel est le rôle des élus locaux lors des élections présidentielles ? J'ai donc décidé de vous rendre compte de ma position.

En fait, les « grands candidats » n'ont pas besoin de parrainage ; leur logique est plutôt d'afficher le meilleur tableau de chasse ! Alors faut-il parrainer un « petit » candidat pour contribuer au pluralisme des candidatures ? Sans doute, mais pourquoi celui-là plutôt qu'un autre, ou plutôt une autre si l'on souhaite rétablir un peu de parité ? Et puis fragmenter l'électorat n'est sans doute pas non plus une bonne chose. La logique voudrait alors que l'on parraine un candidat qui représente une partie importante de l'électorat selon les sondages et qui risque de ne pouvoir se présenter ; et il est vrai que ce serait un vrai problème démocratique. Oui mais que faire si leurs valeurs sont vraiment trop éloignées des miennes ? Voilà en vrac les questions soulevées.

Après avoir pris l'avis des conseillers et analysé le résultat des élections présidentielles de 2017 à Jungholtz :

1<sup>er</sup> tour LE PEN 25,99 % / MACRON 21,27 % / FILLON 17,84 % / MELENCHON 12,35 %

2<sup>ème</sup> tour : Emmanuel MACRON 54,46 % avec 281 voix / Marine LE PEN 45,54 % avec 235 voix

En corrélation avec le comportement électoral des électeurs de Jungholtz, du résultat des dernières élections présidentielles et après avoir entendu le message du président de l'association des Maires de France qui a invité les élus à se positionner pour permettre que la démocratie puisse s'exprimer, j'ai pris la décision de parrainer la candidate du Rassemblement national, Marine Le Pen. Un parrainage que je vois comme un geste pour la démocratie et le pluralisme, plutôt que de soutenir un candidat ayant déjà dépassé la barre des 500 signatures.

# A vos agendas ...

## Concert Chris CLAD / Gilles LANDINI

Christophe CLAD au violon avec Gilles LANDINI au piano, un concert exceptionnel à Jungholtz, un concert Jungholtzien par excellence.

Quand Christophe CLAD, un enfant de Jungholtz devenu violoniste internationalement connu pour ses musiques de films comme James Bond, Titanic et tant d'autres, rencontre Gilles LANDINI, un pianiste de Genève installé à Jungholtz, il en résulte un concert 'violon-piano' qui ne passera pas inaperçu à Jungholtz.

Demandez aux anciens de vous raconter le jeune Christophe CLAD à Jungholtz et souvenez-vous de Gilles LANDINI au piano place de la mairie !

Nous publions prioritairement cette annonce pour que les habitants de Jungholtz puissent réserver leurs places en priorité. A partir du mois d'avril la publication sera plus largement diffusée.

Concert Chris CLAD, violon et Gilles LANDINI, piano

**Samedi 7 mai 2022**

**dans la salle des fêtes de Jungholtz**

Accueil apéritif de 19h à 20h

Concert à 20h

avec pause bar entre les deux moments de concert.

Entrée : 25€ avec apéritif inclus.

### Réservations

- ▶ en achetant les billets à la boulangerie, paiement par chèque à l'ordre de l'AGSPJ
- ▶ ou par Internet sur helloasso :

<https://www.helloasso.com/>

(QR code)

Pour tout complément d'information vous pouvez contacter le 06 61 27 27 58

**Concert à Jungholtz**

Samedi 7 mai 2022  
Accueil apéritif à 19h  
Concert à 20h

Chris CLAD  
violon

Gilles LANDINI  
piano

Elgar  
Salut d'amour  
Sonate op.82

Sibelius  
4 pièces op.78

Grieg  
3<sup>ème</sup> sonate op.45

Entrée  
25€  
apéritif  
inclus

Salle des fêtes à JUNGHOLTZ  
12, rue Henri Latscha 68500 JUNGHOLTZ

Première  
rencontre  
Citoyenne

à  
Jungholtz

Samedi  
19 mars  
de 15h à 17h

Donnez vos idées à Jungholtz  
Le village a besoin de ses habitants.  
Le conseil municipal vous écoute.



Rdv samedi 19 mars de 15h à 17h à la salle des fêtes!

Pour la première rencontre citoyenne où nous allons parler de Jungholtz, de la qualité de vie du village, des choses à faire, des projets que nous pouvons avoir, de chacun qui veut proposer ses idées!

Séance  
d'essai  
possible.

COURS  
DE YOGA

JUNGHOLTZ  
FELDKIRCH

YOGA ADULTE

Femme enceinte acceptée

- mardi de 9h15 à 10h45 - Jungholtz  
- mardi de 18h30 à 20h - Feldkirch

YOGA SUR CHAISE

Personnes en difficultés à se mouvoir

- lundi de 15h à 16h - Jungholtz

Reprise fin février 2022

Plus d'info :

[www.tradiyoga.fr](http://www.tradiyoga.fr) - 06 76 41 49 47

[tradiyoga@gmail.com](mailto:tradiyoga@gmail.com)

### YOGA

Cours composés de postures, d'exercices de respiration et d'assise méditative. Accessibles à tous, chacun respecte ses limites et évolue à son rythme.

du 22 février au 30 juin 2022.

### YOGA SUR CHAISE

Pour ceux qui ont des difficultés à se mouvoir, à cause de l'âge, d'une pathologie, d'un surpoids, d'une fatigue générale, ou toute autre raison qui rend la pratique sur tapis difficile.

Engagement jusqu'aux vacances de Pâques, 6 séances

**Vivre ensemble dans le respect des autres est une condition essentielle au bon fonctionnement de tout collectif et donc d'un village.**

**Certains rappels de règles feront peut-être sourire ; mais si elles sont rappelées ici, c'est précisément qu'elles ne sont pas toujours mises en œuvre, et que depuis quelques mois il y a une nette dégradation ...**

## **Wann e jeds vor sinere Deer dät fäje, wart s'gänze Derfel so süfer .... (Sprichwerterbuech R. Matzen)**

*Si chacun balayait devant sa porte, le village tout entier serait si propre ...*

### **J'entretiens mon trottoir !**

La commune vous remercie pour votre participation à l'effort collectif et citoyen. "Chaque habitant doit maintenir son trottoir, son fossé et/ou caniveau en bon état de propreté, sur toute la longueur de son habitation"

*Règlement Sanitaire Départemental (Art.32)*



### **J'entretiens ma propriété et ses abords.**

Je taille la végétation qui excède les limites de mon jardin. Je débroussaillie et entretiens mon terrain pour prévenir les risques d'incendie ou la présence de nuisibles.

Je n'empêche pas l'écoulement des eaux pluviales venant des voies et fonds supérieurs.

#### **Je respecte la démarche 0 phyto,**

avec l'utilisation en priorité de la débroussaillieuse et à certains endroits de la binette. Je veille aussi à maintenir une forme de biodiversité sur la commune.

#### **Un bien commun à préserver**

Pour le bien de toute la collectivité et l'attractivité de notre beau village, je respecte et fais respecter le travail d'embellissement par le fleurissement des espaces publics, bacs à fleurs compris. Il est important de se sentir tous mobilisés. C'est pourquoi, il est important de lutter contre certaines incivilités encore trop courantes comme le vol de plantes et potirons mais aussi du manque de civisme des propriétaires de chien qui laissent leur animal se promener sur les massifs et y faire leurs besoins. **Alors, tous ensemble luttons contre ces incivilités !**

### **J suis responsable de mes animaux.**

Je fais stériliser mon chat et lui donne suffisamment à manger (trop de chatons errants et abandonnés sont à déplorer).

Je ne laisse pas mon chien divaguer ; nous vous rappelons que **la divagation des chiens sur la voie publique est interdite et passible d'une amende** (article R.30-7 du Code Pénal).

Dans un souci de sécurité et de respect de chacun, il est essentiel que tous les propriétaires veillent à respecter cette

législation, et tiennent leur chien en laisse.

J'utilise un collier anti-aboiement si mon chien hurle en mon absence.

Je ne l'emmène pas au parc ou dans un espace public (exemple l'aire de jeu pour les enfants) et je ne le laisse pas faire ses déjections sur le domaine public (à noter que les distributeurs de sacs à déjections sont régulièrement réapprovisionnés). L'abandon de déjections sur le domaine public est une infraction prévue et réprimée par l'article R634-2 du code pénal. C'est une contravention de 4<sup>ème</sup> classe de 135 €. En cas de flagrant délit le maire ou l'un de ses adjoints, officiers de police judiciaire, prendra nom, adresse, date et lieu de naissance, relèvera l'endroit, le jour et l'heure du délit et transmettra ces informations à la brigade verte ou à la gendarmerie pour contravention. Si la personne refuse la communication de ces informations, la gendarmerie sera appelée. La brigade verte est prévenue et fera des patrouilles dans ce sens là. Il en va de même pour les chevaux !

Lorsque nous circulons dans les rues ou sur les trottoirs du village, il est déplaisant de devoir constater que l'on vient de poser le pied dans un excrément de chien ou de cheval. Ces déjections sont un véritable problème de salubrité publique.

**Quelques exemples tout récents ! Rue de Thirenbach, sur toute la longueur entre la rue des tuiles et la rue du château / Rue de l'usine dans laquelle il a fallu louvoyer entre les crottes pour accéder à la boulangerie ! La rue était jonchée de belles crottes certaines toutes fraîches d'autres déjà bien écrabouillées !**

**Sans parler du Parc et du chemin des pèlerins !**



### **J respecte les limitations de vitesse**

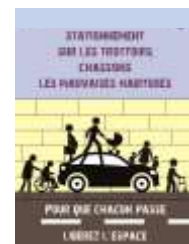
**Zone 20km/h** dans les rues également appelées zones de rencontre dans lesquelles tous les usagers, piétons, cyclistes et véhicules peuvent circuler en toute tranquillité et sécurité. Les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules dont la vitesse est limitée à 20km/h.

**Zone 30 km/h** aux abords de l'école et de la Mairie  
**50 km/h** dans tout le reste du village



### **J ne stationne pas mon véhicule sur les trottoirs**

Je ne me gare pas en dehors des emplacements tracés sur le sol, même un cours instant, car je suis forcément en stationnement gênant. Je respecte les arrêts minutes devant l'école et le commerce (faits pour déposer les enfants et acheter son pain...) Je n'encombre pas avec des véhicules 'inertes' les parkings publics existants ...



### **J trie correctement mes déchets**

**Je respecte les consignes de tri** données par la Communauté de Communes. Si un conteneur est plein, je me déplace vers un autre ou je poursuis ma route jusqu'à la

déchetterie... et je ne prends pas la liberté de les jeter dans les fossés entre Jungholtz et Wuenheim. Ci-après mail du 25/01/2022 d'une administrée réceptionné à la mairie !

Bonjour,

Je tiens à vous faire part de mon écœurement vis à vis d'actes d'incivilités d'une ou plusieurs personnes qui jette(nt) délibérément de très nombreuses canettes de bière, une à une ou carrément dans des sacs plastiques fermés, ainsi que des bouteilles d'alcool en verre sur les bord de la route reliant Jungholtz à Wuenheim. Les fossés en sont largement garnis!!

Je vous joins la photo de ce que je suis allée ramasser ce matin. Je suis révoltée par ces gestes irresponsables, et je n'en suis malheureusement pas à ma première récolte. Cet été, j'avais récupéré à peu près le double de canettes de bière (14 sacs blancs fermés + canette isolées) et le triple de bouteilles de verre (vodka, vin, bière...). Il ne fait aucun doute que ces dépôts (jets) proviennent de la même personne.

De mon côté, je ne peux que constater les faits, dénombrer régulièrement des sacs blancs sur le bord de la route, m'en désoler, vous informer...et ramasser avant de jeter tout cela dans les poubelles prévues à cet effet puisque nous n'en manquons pas. Quelle société! (Et je ne parle pas des masques, paquets de cigarettes et autres réjouissances.)

La mairie a, bien entendu, répondu à ce mail et voudrais croire que ces agissements cessent en montrant à cette ou ces personnes peu scrupuleuses que d'autres administrés se mobilisent pour ramasser ce qu'il(s) jette(nt) délibérément sur le domaine public, alors même que tout est mis en œuvre pour faciliter le tri et l'élimination des déchets.

**Je ne fais pas brûler de végétaux** Il est strictement interdit de brûler à l'air libre les déchets verts : feuilles mortes, tontes de gazon, branches et feuillages de végétaux (massifs, haies, arbustes, arbres ...)

Le brûlage des déchets verts à l'air libre est passible d'une **contravention pouvant aller jusqu'à 750 €** (art. 131-13 du Code Pénal)

**Pourquoi c'est interdit ?**

- ✓ Augmentation de la pollution de l'air
- ✓ Troubles de voisinage (odeurs, fumée)
- ✓ Risque d'incendie

D'autres solutions existent : broyage, compostage, paillage ...

Je ne jette pas mes vêtements usagés mais je les dépose dans les bornes de collectes adéquates.

**Je demande une autorisation en mairie avant d'entreprendre des travaux**

pour construire, agrandir, rénover ou simplement édifier une clôture.

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.



Je respecte ensuite le contenu de l'arrêté qui m'a été délivré. Durant les travaux, je n'empiète pas sur le domaine public sans y être autorisé.

**H**alte au bruit et vive les dimanches tranquilles

Sont interdits, de jour comme de nuit, sur le territoire de la commune tous bruits particulièrement gênants causés sans nécessité ou dus à un défaut de précaution, susceptibles de porter atteinte à la santé ou à la tranquillité du voisinage. Les rassemblements nocturnes troublant le repos des habitants et tout acte de nature à compromettre la tranquillité publique.



**Je n'utilise pas ma tondeuse ou ma perceuse le dimanche et pendant les heures de repas.**

Les travaux de bricolage, jardinage c'est très bien, mais pour la tranquillité de chacun, tout en permettant les travaux extérieurs parfois un peu bruyants, nous vous rappelons que l'usage de tout outillage à moteur (tondeuse, taille-haie, perceuse, etc.) est interdit :

- ✓ les jours ouvrables avant 8 h, et après 20 h
- ✓ les samedis avant 8h, et après 18h
- ✓ les dimanches et jours fériés.

Appel également à la citoyenneté des parents concernant les problèmes de nuisances sonores dues aux scooters ou autres trafiqués...

**B**ONUS : je m'engage dans une association ou pour une cause collective.

Je n'attends pas toujours tout des autres. Je cherche à comprendre et me rendre utile plutôt que de critiquer. Je participe aux manifestations organisées et donne un peu de mon temps pour faire vivre ma commune.

**Pourquoi s'engager dans une association ?**

À l'heure actuelle, on recense près de 1,5 million d'associations rien qu'en France et près de 13 millions de bénévoles actifs.

Oui, il existe bien une tranche de la population qui participe grandement à la vie associative. Vous voulez vous sentir utile et lutter pour une bonne cause ? Et si vous adhérez à une association en tant que membre ou bénévole ? Les bonnes raisons de s'engager dans une association sont nombreuses.

Être bénévole signifie être un citoyen actif, une opportunité qui s'offre à toutes les personnes souhaitant : se sentir utile à la société, se réveiller le matin et avoir la bonne motivation pour accomplir de bonnes choses, soutenir les causes qui leur tiennent à cœur, se sentir entouré, rompre la solitude et de se sentir utile aux yeux des autres qui sont dans le besoin !

**Un bon moyen pour s'ouvrir aux autres et s'épanouir.** Une expérience très enrichissante et épanouissante !

**Ensemble on va plus loin**

Quels que soient nos goûts ou les causes que l'on défend, nous croyons que les partager ensemble est essentiel. Les associations nous donnent cette opportunité chaque jour.



# Commissions

## des travaux & des finances

La commission des travaux et la commission des finances se sont réunies en vue de préparer le budget 2022 qui devra être voté avant le 15 avril.

Cette année 2022 s'annonce encore riche en projets orientés vers l'amélioration de notre cadre de vie.

Pour mémoire : Population DGF : 946 habitants / 421 foyers  
3 852 mètres linéaires de voirie

Voici en avant première quelques éléments, ils ne sont pas définitifs mais donnent déjà un aperçu de nos finances.

Le budget 2021 se présentait comme suit :

Fonctionnement : 1 011 086 €

Investissement : 909 000 €

Excédent de fonctionnement de 492 384 €

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
451 432	609 839	370 898	153 486
158 407		- 217 412	

### Résultat de clôture prévisionnel 2021

	Investissement	Fonctionnement
Résultat clôture 2020	194 225	580 849
Part affectée à l'investissement		88 464.68
Résultat exercice 2021	-217 412	158 407
Résultat clôture 2021	-23 187	650 792
Reste à réaliser	-25 000	
Résultat clôture reste à réaliser	-48 187	650 792
		602 605

### Travaux réalisés en 2021

- ✓ Installation de nouveaux bancs dans le Parc
- ✓ Rénovation des bancs du chemin des pèlerins
- ✓ Finalisation des nouvelles installations 'jeux' dans le parc
- ✓ Acquisition d'une camionnette et d'une remorque ainsi que de la tonne à eau
- ✓ Prix camionnette : 23 533 €
- ✓ Prix tonne à eau + châssis : 8 771 €
- ✓ Poursuite du projet rénovation de l'éclairage public – aujourd'hui 90% du village est en LED  
(Reste à réaliser le chemin des pèlerins et le parking de la salle polyvalente)  
2020 : rues de Soultz & Rimbach pour un coût de 23 069 €  
2021 : rues des Fleurs, du Tilleul & de Thierenbach pour un coût de 21 064 €  
A noter que ces travaux ont été partiellement financés par une subvention du syndicat d'électricité pour 11 526 € et des certificats d'énergie pour 2 511 €.
- ✓ Remplacement du vitrage de la salle polyvalente et installation de volets roulants permettant d'une part d'améliorer la sécurité de la salle mais aussi de limiter les déperditions thermiques.  
Pose fenêtre : 35 198. €  
Assistance à travaux : 4 500 €  
Plan DID : 738 €

### Fonctionnement

#### Dépenses: 451 432 €

- » Charges générales ( 011 ) : 136 980 soit 30 % des dépenses de fonctionnement
- » Charges du personnel (012) : 148 171 soit 32 % des dépenses de fonctionnement (La Commune de Jungholtz a embauché 5 jeunes saisonniers durant l'été 2021)
- » Charges financières (66) : 6 331.40 soit 1.41 % des dépenses de fonctionnement
- » Participations obligatoires (65) : Sivos, Sivu, Parc des Vosges : 95 295 € soit 21 % des dépenses de fonctionnement

#### Recettes: 609 839 €

- » Impôt (73111) : 286 925 € soit 47 % des recettes de fonctionnement
- » Dotation forfaitaire (7411) : 63 319 € soit 10 % des recettes de fonctionnement (A noter une baisse régulière de la dotation forfaitaire depuis 2015. A titre d'exemple montant de la dotation en 2015 : 102 112 et en 2020 : 64 044 soit une baisse de 38 %.)
- » Autres dotations : 20 000 €
- » Compensation CCRG : 37 116 € soit 6 % des recettes de fonctionnement
- » Péréquation taxe professionnelle : 41 912 € soit 7% des recettes de fonctionnement
- » Revenus des immeubles (commerce+poste) : 16 000 € soit 3% des recettes de fonctionnement
- » Produit de service (70) 63 086 € soit 10 % des recettes de fonctionnement (vente de bois - 42 000 € / chasse 5 000 € / concession cimetièrre)

### Investissement

#### Dépenses : 370 898.73 € - Dont

- » Frais d'étude, concession (20) : 6013 €
- » Immobilisations corporelles ( 21-23 ) : 281 628 € dont 76 % des dépenses d'investissement
- » Remboursement d'emprunt : 68 332.73 € soit 18 % des dépenses d'investissement

#### Recettes : 153 486 € - Dont

- » FCTVA 49 800 €
- » Taxe aménagement 10 000 €
- » Subvention 27 000 €

Vérification Veritas : 2 652 €

Le montant total des travaux est de 43 089 €, ces travaux ont été partiellement financés par une subvention de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) pour 10 000 €

- ✓ Rénovation de la cage d'escalier côté mairie/bibliothèque Coût des travaux : 15 555 €
- ✓ Achat de nouveaux postes informatiques pour le secrétariat de mairie / Coût de l'acquisition : 2 313.60 €
- ✓ Travaux au sous-sol de la mairie pour l'installation d'une salle des archives, claire, accessible et non humide.
- ✓ Installation et formation à nouveau module informatique intitulé 'Etat Civil' pour le secrétariat.
- ✓ Travaux de voirie – Rue Henri Latscha  
Montant total des travaux : 120 512 € dont :  
77 000 € de travaux de voirie  
37 512 € de travaux d'éclairage public / réseaux secs  
6 000 € d'honoraires
- ✓ Travaux de voirie Haut de la rue du Binsbourg avec création d'un dévers pour stopper les inondations récurrentes des habitations.  
Montant total des travaux : 257 000 € - dont :  
62 000 € de travaux de voirie  
187 000 € de travaux eaux pluviales  
8 000 € d'honoraires

## PROJETS 2022

- Recrutement d'un emploi jeune à temps plein pour le service technique, dans le cadre du dispositif 'parcours emploi compétence' assujéti d'une aide de l'Etat de 65 % du SMIC pour 30 heures/semaine.
- Travaux de voirie – rue des Cigognes : coût prévisionnel en cours de chiffrage.
- Travaux de voirie extrémité de la rue des Tuiles : coût prévisionnel en cours de chiffrage.
- Mise en place d'un contrat de maintenance pour l'éclairage public. Le coût annuel selon la formule choisie varie entre 1760 € et 2800 € HT / an.
- Remise aux normes des poteaux incendie : 1<sup>ère</sup> phase d'un plan pluriannuel pour un coût de 8 804.21 € pour la phase 1.
- Étude et diagnostic du bâtiment de l'ancienne Poste en vue de sa réhabilitation pour 3000 € à cela il faudra rajouter les études de sondage pour environ 4000 €.
- Réactualisation de l'étude de sécurisation du cœur du village et de la traversée du village pour un coût prévisionnel d'environ 8 500 €.

- Projet avec la CCRG d'une piste cyclable partant de la rue du Tilleul et rejoignant la piste cyclable de Soultz à la hauteur du chemin du Mannberg.
- Poursuivre l'embellissement du village avec la réalisation des décorations thématiques et le fleurissement tout en mettant en œuvre le zéro phyto.
- Réalisation d'un sentier pédagogique, véritable promenade instructive autour du village et de la basilique avec mise en place de panneaux pédagogiques et mobiliers urbains chiffrage en cours.
- Création du site internet de la commune pour un montant de 5 584 € financé grâce à la participation de l'état France Relance pour un montant de 3 722 €.
- Acquisition de 2 défibrillateurs pour un montant de 3 940€ dont 1576 € sont subventionnés par la DETR.

La prochaine étape sera de valider ces projets et de les intégrer dans le budget 2022.

## Sequoia

**Tempête Dudley  
entre le mercredi 16 et le jeudi 17 février,  
suivie par Eunice entre le 17 et le 18 février 2022**

De fortes rafales de vent, une trajectoire et un aspect explosif ayant des similitudes avec la tempête des 15 et 16 octobre 1987 bien que moins violents, on fait qu'on a pu relever des pointes dépassant les 110 km/h dans de nombreux secteurs de plaine et jusqu'à 152 km/h sur le Brocken, point culminant du massif du Harz en Allemagne.

Les tempêtes Dudley et Eunice qui ont traversé l'Europe ont aussi fait des dégâts dans le village ainsi la porte de la boîte à lire a été arrachée et le grand et majestueux Séquoia du parc de la villa Latscha et les infrastructures avoisinantes endommagés.

Après diagnostic, post tempête, [voir photo ci-contre avec dans la nacelle David Candido & Xavier Klutke] la pointe principale bien que partiellement endommagée peut être préservée. C'est la pointe secondaire qui a été cassée par la tempête et qui s'est retrouvée avec bon nombre de branches plus petites sur les toits des garages !

Ce sequoia géant ainsi que le sophora du Japon qui ornent le parc de la villa Latscha datent sans nul doute de la construction de la villa, et il y a fort à parier qu'ils viennent des pépinières Baumann de Bollwiller.

*"La famille Latscha à Jungholtz et les Baumann de Bollwiller se fréquentaient amicalement, déjeunant ensemble ou partageant une partie de chasse".* Extrait du site 'Sur les traces des Pépinières Baumann'.

Le site "les Sequoias géants d'Europe" a répertorié 623 Sequoias géants en Alsace, dont 214 dans le Haut-Rhin. Celui de Jungholtz est parmi les plus gros, sa circonférence mesure 6,28 mètres à 1m30 du sol ; 9 autres sont plus gros dont celui de Buhl qui affiche 6,32m et celui de Guebwiller à la Promenade Paul Déroulède qui mesure 13mètres au niveau du sol.

<http://www.sequoias.eu/Pages/Geo/alsace.htm>



## Judengasse [rue de l'Usine]



Fig. 1. Vue du début de la rue de Thierenbach et de la rue de l'Usine entre 1857 et 1865. Adolphe Braun édite les premières séries de vues stéréoscopiques à partir de 1857. On observe à l'arrière de l'usine le vignoble du Bintzbourg.

*[Le terme de « Judengasse » est attesté dès 1731. La majorité des Juifs de Jungholtz habitait alors dans ce quartier situé dans la partie du village dépendante du ban de Rimbach. Le Rimbach était alors la limite entre les bans de Sultz et Rimbach. Un embryon de communauté juive apparut à Jungholtz dès la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. En 1655, les Juifs obtinrent des seigneurs de Schauenbourg une parcelle de terrain dans les fossés du château, afin d'y ensevelir leurs morts (cependant, la plus vieille dalle funéraire, actuellement lisible, date de 1624). Les concessions successives finissent par occuper l'ensemble du fossé du château.]*

<sup>(1)</sup> Sont de B. Risacher les passages en italiques entre crochets carrés. Entre crochets également, les numéros actuels. Les cartes postales proviennent de la collection de Michel Ruh.

<sup>(2)</sup> Les informations concernant la communauté juive de Jungholtz sont tirées du livre de Denis Ingold, *Jungholtz, lieu de mémoire*, Mulhouse, 2000, 185 p.





Fig. 2. Tableau de prière pour Napoléon III, 1860. Collection Société d'Histoire des Israélites d'Alsace et de Lorraine (SHIAL). Musée Alsacien de Strasbourg

Dès l'origine le bâtiment servait également d'école talmudique. Le bâtiment comprenait, en effet, deux niveaux : un rez-de chaussée en maçonnerie et un étage en bois. Au rez-de-chaussée était aménagé un logement pour le maître d'école comprenant une cuisine, un poêle (Stuben), deux chambres, une cave et une écurie. La synagogue était établie à l'étage. En 1863, la salle de la synagogue menaçait ruine et dut être restaurée. Dans les années 1880, la synagogue servit de réfectoire aux ouvriers de la filature de shappe Lang & Cie. En 1896, la synagogue désaffectée fut transformée en maison de rapport. Le Musée Alsacien de Strasbourg expose une Maguen David en bois sculpté de 1770 et deux panneaux de prière pour Napoléon III, datant de 1860, l'un en français, l'autre en hébreu, provenant de la synagogue désaffectée de Jungholtz.

L'ancienne « Rue des Juifs » porte à présent le nom de « rue de l'Usine ». En 1723, François Melchior de Schauenbourg autorisa Jacques Zuckdenwirth, armurier (Waffenschmidt) à établir un martinet et une roue sur le Muhlenbach, derrière les maisons des Juifs. Le martinet ou mouton de forge est un gros marteau actionné par un arbre à cames tournant avec une roue de moulin permettant l'affinage et le travail du fer grâce à la force de l'eau. Papeterie de 1742 à 1840, puis transformée en filature par Jean Zuber père, l'usine changea de main à plusieurs reprises (Jacques Barth, -manufacturier au Logelbach- de 1849 à 1861, Alexandre Lang -dont le père et les frères créèrent la société « Les fils d'Emanuel Lang » à Waldighoffen- de 1861 à 1897) avant d'être acquise par la famille Latscha en 1897. Celle-ci la transforma en usine de constructions mécaniques afin d'y produire des pièces pour filatures et tissages. A la veille de la Première Guerre mondiale, la société « Latscha & Cie » était devenue une entreprise de grande taille donnant du travail et faisant vivre la population du vallon. L'usine fut vendue en 1920 à la SACM de Mulhouse qui l'exploita jusqu'en 1978.

De 215 individus en 1784, la population juive de Jungholtz était passée à 91 âmes en 1806. En 1839, la population israélite avait encore diminué de moitié avec 44 individus. En 1851, il ne restait que cinq familles juives dans l'ancien quartier juif de Jungholtz. En 1880, au moment de l'indépendance de Jungholtz, la communauté juive ne comptait plus que 12 membres et en 1905, Jungholtz ne comptait plus que deux Juifs. La Première Guerre mondiale marqua la fin de la communauté.

Bien qu'en 1726, le Conseil Souverain d'Alsace ait "fait défenses aux Juifs d'en bâtir dans le ressort, sous peine de punition corporelle", les constructions de synagogues se poursuivirent en Alsace au XVIII<sup>e</sup> siècle. En 1731, les Juifs de Jungholtz contournèrent l'interdiction qui leur était faite en faisant construire leur synagogue par leur seigneur. Le 30 mai 1731, le baron François-Melchior de Schauenbourg non seulement donna en location à la communauté juive du "bourg" une synagogue située dans la "grande rue des Juifs" mais encore il s'engagea à la faire construire à ses frais au préalable et à la livrer clé en main à ses locataires.

Le bâtiment de l'ancienne synagogue connue sous le nom de « Judasschüal » correspond au n°2 de la rue de l'Usine.



Fig. 3. Maguen David : objet liturgique se trouvant dans la synagogue, 1770. Collection SHIAL. Musée Alsacien de Strasbourg.

*Une maison de maître était située dans le parc actuel.*



Fig. 4. Le « vordere Schloss » vers 1908.

*Le « vordere Schloss » aurait été construit par la famille de Schauenbourg. Il accueillit les propriétaires successifs de l'usine du bas dont Jean Zuber père et Alexandre Lang. Lors de la vente de l'usine en 1897, la maison de maître est cédée avec les bâtiments usiniers à Edouard Latscha.*

*La demeure a été fortement endommagée lors des bombardements de décembre 1915 puis rasée.]*



Fig. 5. Le « vordere Schloss » en ruine au lendemain de la Première Guerre mondiale.

## Süsserwinkel [rue de la Bonbonnière]

L'origine de la dénomination « Süsserwinkel » reste obscure. Pour certains, elle serait liée à Marie Siess (décédée en 1894) [née à Rouffach en 1829] qui habitait dans cette ruelle avec son époux Sébastien Gaechner [1834-1909]. Pour d'autres, l'explication serait plus romantique. Cette rue était le lieu de rendez-vous galants.

### N° 1 [n°1] : maison appartenant aux Israélites

[Il s'agissait de la maison dite « du fossoyeur ». Isaac Hecker (1779-1854), qui est recensé dans cette maison en 1836 comme fossoyeur était, en fait, le gardien du cimetière israélite, la tâche de creuser les tombes incombant à un ouvrier chrétien du hameau. Il avait succédé à cette fonction à son père, Moïse (1746-1815). En 1862, Moïse Hecker (1833-1911), fils d'Isaac fut nommé gardien de la nécropole avec un salaire mensuel de 40F. Il exerça ces fonctions jusqu'à sa mort en 1911. La maison comprenait jardin et aisances ainsi qu'un fourneau en fonte situé dans le poêle (Stuben) du premier étage.]

### N° 2 [n°2] : maison Antoine Brandner

La maison appartenait tout d'abord à la famille Paul Schwamm [(1826-1888) époux de Anne Kern (1831 à Bitschwiller-1891)] dont la fille, Marie [1858-1926], épousa Achille Schmidlin [1864 à Aesch en Suisse-1934] et occupa la maison. Après le décès des époux Schmidlin-Schwamm, leur fille Marie [1894-1955], épouse d'Antoine Brandner [1895-1978] en hérita. La maison fut complètement détruite pendant la Grande Guerre et reconstruite la paix revenue.

### N° 3 [n°3] : maison Joseph Holder

Joseph Holder [Voir Dorfblättla n°33] était le propriétaire de cette maison mais elle était louée à la famille Henri Fugler [1898-1978], puis à Antoine Brandner et actuellement [en 1941] à la famille Joseph Reisser [1902-1944] Augustine Schmitt [1901-1978].

## Schulstrasse [rue de l'Ecole]

**N° 1 [n°1] : maison Kapp** [Julien (1905-1988) époux d'Erna Higel (1905-1983)]

**N° 3 [n°3] : maison Albert Stahl**

A l'emplacement de la maison actuelle se tenait une fabrique d'allumettes. En 1894, elle fut détruite par un incendie. Une maison spacieuse fut érigée par la famille Jean Kuster-Christine Linzentritt [l'époux était né en 1841 à Bisheim et l'épouse à Jungholtz en 1841]. Le couple avait 5 enfants :

- Auguste qui resta célibataire,
- Catherine, qui épousa [en 1899] Auguste Burner [fondeur, originaire de Wuenheim] et s'installa à Riedisheim,
- Elise qui se maria à Emile Hamerer de Jungholtz,
- Edouard [qui se maria à Malakoff en 1931],
- Jacques.

Jean Kuster décéda le 29 octobre 1911 à l'âge de 69 ans et son épouse le 24 janvier 1917 à Riedisheim alors qu'elle avait trouvé refuge chez sa fille lors de l'évacuation.

La maison fut alors achetée par la famille Albert Stahl [(1883 à Thannenkirch -1941) époux de Rosalie Mistler (1890 à Thannenkirch -1973) et père de Madeleine (1920-2008) épouse de René Hug (1921-2006)].

### N° 2 [n°2] : maison Aloïs Studter

Rémi Meyer [né en 1832 à Feldkirch-1908] fit construire cette maison ainsi que la maison voisine au n°4 après l'incendie de sa petite maison au n° 4 de la rue de Rimbach en 1886. Son épouse était surnommée « Pétrolkathri » [Catherine Linzentritt née en 1830 à Jungholtz, sœur de Christine, citée plus haut].

Les époux Aloïs Studter-Marie Freudenreich achetèrent la maison en 1909. C'est là que vint au monde le 17 janvier 1909 Henri Albert. Cet enfant talentueux intégra par la suite l'école des Missions Saint François d'Altkirch qui était dirigée par les Pères Blancs. Le 18 juillet 1937, il présida sa première messe à Thierenbach. Il quitta Jungholtz le 6 septembre suivant pour se rendre au Urundi comme missionnaire [ancienne colonie belge, indépendante en 1962 sous le nom de Burundi].

### N° 4 [n°4] : maison Heyer

## Sudelstrasse [rue du Sudel]

**N° 1 [n°1] : maison Elsassier**

**N° 2 [n°2] : maison Charles Baudouin**

La maison a été érigée par Xavier Keller [(1838 à Gundolsheim-1909). Epoux de Marie Agathe Enger (1840 à Gundolsheim-1903] en 1895. Il en était dans un premier temps propriétaire avant de la céder, en 1908, pour 4000 marks, au couple Charles Baudouin-Victoria Kientzler [Voir Dorfblättla n°33]. Le garde-chasse Michel Aullen [1862-1945] y habita quelque temps avec sa famille.

## N° 4 [n°4] : maison Charles Cron

La famille Charles Cron [né en 1871 à *Bourgfelden*]-Erhard fit construire la maison. L'architecte en était François Xavier Kreyer de Colmar [neveu de Henri Latscha. Voir *Dorfblättla n°33*].

Le fils, Pierre Cron [1907-1977] a été cherché le 23 juillet 1923, en procession vers Thierenbach lors de sa première messe. L'abbé Cron a tout d'abord été vicaire à Orbey, puis au Neuhoef à Strasbourg avant de devenir curé de Colroy dans les Vosges peu avant la guerre. Après la mort de son père le 12 janvier 1936, sa mère vint le rejoindre dans sa paroisse. La maison fut alors louée à la famille Wolf de Chalampé lors de l'évacuation en 1939/40 (les deux familles étaient en parenté) et, après l'armistice et le retour des Wolf à Chalampé elle fut louée aux époux Théodore Conrad [1883-1976] – Rosalie Gross [1885-1971].



Fig. 6. La maison Cron avant la Première Guerre mondiale. A noter, le petit escalier en bas à droite qui permet de descendre dans la rue perpendiculaire qui porte bien son nom, la rue Creuse !

## Belchenstrasse [rue du Ballon]

N° 1 [n°1] : maison Charles Kauffmann – Marie Wipf

N°3 [n°3] : maison Edouard Schwamm

N° 5 [n°5] : maison Lapp

N°7 [n°7] : maison Paul Montalbetti-Caroline Kittel

[Paul Montalbetti est né en 1890 à Jungholtz. Son père, Pierre, originaire de Cardano al Campo en Lombardie avait épousé Félicité Blocher, originaire de Empfingen dans le Bade-Wurtemberg, en 1884. Il décéda à Jungholtz en 1975. Son épouse, Marie Pauline Kittel (sœur de Joseph, habitant au n° 9) est née à Wasserbourg en 1884 et décéda à Jungholtz en 1973].

N° 9 [n°9] : maison Joseph Kittel – Elise Urban

C'est Xavier Keller, entrepreneur de Jungholtz, qui a construit la maison en 1898. Très certainement que l'argent pour bâtir la demeure a été prêté par Nathan Weil car au départ la famille Joseph Kittel – Pauline Martin, originaire de Wasserbourg [le mari y naquit en 1859, l'épouse en 1855], louait la maison et payait un loyer à Nathan Weil. En 1907, Joseph Kittel acheta la maison à ce dernier. Après la mort de Joseph Kittel père (décédé le 3 novembre 1913) et de son épouse le 16 avril 1928, c'est le fils, Joseph [1883-1954] et son épouse Elise Urban [1885-1958] qui héritèrent de la demeure. Le couple occupait le 1<sup>er</sup> étage et le gendre Oscar Risacher [1902-1960] et son épouse Marie Kittel [1914-1983], le rez-de chaussée.

N° 11 [n°11] : maison Eugène Diether

La maison est accolée à la précédente et elle a été construite à la même date par le même entrepreneur. Les propriétaires furent les époux Albert Miclo [né en 1868] – Marie Gronimund [née en 1861]. L'épouse décéda le 29 novembre 1929 et le mari le 5 juillet 1932. La maison passa alors au gendre, Eugène Diether [1890-1951], qui avait épousé Albertine Miclo [1896-1976].

N° 2 [n°2] : Kassahus

[Le village de Jungholtz, qui comptait 450 habitants en 1851, vit doubler sa population en 60 ans pour atteindre 989 habitants en juillet 1914 à cause de l'afflux d'ouvriers venant notamment de la vallée de Rimbach et des communes



avoisinentes. Pour retenir cette population sur place et loger la main d'œuvre au plus près de son lieu de travail plutôt que de parcourir de longs trajets à pied, les Latscha entreprirent la construction de logements collectifs. Les Latscha entendaient ainsi stabiliser la main d'œuvre car, si les ouvriers paysans et les artisans abondaient, peu étaient enclins à abandonner leur relative indépendance pour la discipline de l'usine. Les patrons avaient beaucoup de mal à l'époque à maintenir un effectif stable de main d'œuvre à plein temps. Ils favorisèrent donc l'accès à la propriété, meilleur moyen de stabiliser le personnel. Il s'agissait donc de retenir la population sur place en consolidant le régime de l'ouvrier paysan. Chaque logement avait ainsi son jardin privatif en lanière pour y cultiver fruits et légumes et y élever quelques animaux de basse-cour, qui leur permettaient de pourvoir à une grande partie de leur alimentation. Pour mener à bien cette entreprise et permettre à leurs ouvriers de construire des logements salubres et à bon marché ou leur maison individuelle, ils fondèrent une société de construction : « die Baugesellschaft -les employés Latscha - ». Les ouvriers aspiraient aussi à devenir propriétaire de leur maison qu'ils pouvaient hypothéquer en cas de coup dur.

L'immeuble au n°2, connu localement sous le nom de « Kassahus » a été construit vers 1895. Il abrite huit appartements.]

#### N° 4 [n°4] : maison Henri Deiller

En 1894, Henri Deiller [1869-1943] épousa Barbara Meyer [(1870-1920). Son père, Joseph était garde champêtre]. En 1897, ils firent ériger par l'entrepreneur Kriegel de Thann, la maison de la rue du Ballon, complétée l'année suivante par une grange. Lors de l'évacuation en 1916, la famille s'installa d'abord à Westhalten puis à Oberhofen. Après l'armistice, la famille revint à Jungholtz. Henri Deiller travaillait chez Latscha à Jungholtz [il était tourneur sur fer] et ceci depuis l'âge de 14 ans. Après l'ouverture à Soultz de la société « Les Fils d'Edouard Latscha » le 9 janvier 1904, il alla y travailler avec son frère Joseph [1858-1929]. Il y resta jusqu'en 1937. ■

**15 mars au 31 juillet  
je ne touche pas à ma haie**

**RAPPEL**  
Au nom de la nidification, de la biodiversité.



#### Les sapeurs-pompiers volontaires du Vallon du Rimbach recrutent !

Avez-vous envie d'agir pour le territoire où vous vivez ? d'être utile à vos proches, à vos voisins en cas d'urgence ? de donner du sens à votre quotidien ? de sauver des vies ? C'est possible en rejoignant les sapeurs-pompiers volontaires du Vallon du Rimbach !



Depuis 2010, les équipes de sapeurs-pompiers volontaires des communes de Jungholtz, Rimbach-Zell et Rimbach-Près-Guebwiller ont été regroupées au sein d'un SIVU (syndicat intercommunal à vocation unique) et d'une caserne basée à Jungholtz afin de mutualiser les effectifs et les moyens d'interventions.

En 2021, cette équipe de pompiers volontaires du SIVU du Vallon du Rimbach a réalisé pas moins de 42 interventions (27 interventions à Jungholtz, 10 à Rimbach et 9 à Rimbach-Zell). Ces pompiers ne sont pas assez nombreux, le manque de personnel pourrait d'ailleurs entraîner la fermeture de la caserne.

**Vous l'avez compris, nous avons besoin d'eux, nous avons besoin de vous !**

Révélez le sauveteur qui est en vous ! Osez l'action et l'engagement au sein des sapeurs-pompiers volontaires du Vallon du Rimbach.

Pour tout renseignement, contactez le bureau du SIVU  
52 rue principale 68500 RIMBACH [sivu@rimbach.fr](mailto:sivu@rimbach.fr)  
☎ 03 89 76 89 72.

### MARCHE DE PÂQUES

le samedi 2 avril 2022 de 10h à 19h  
à la salle des fêtes de Rimbach-Près-Guebwiller

organisé par  
le Conseil de Fabrique  
au profit de l'église  
de l'Epiphanie

**Buvette -  
Bretzels - hot dogs  
Crêpes - pâtisseries  
sur place**

**Vente de Lamalas - décoration de pâques  
(Couronnes, nids, décoration de tables, etc.)**

Si vous souhaitez nous rejoindre et vendre des produits, renseignez-vous auprès de Mme Marie-Natacha GALLIATH  
(03 89 74 24 15/ 06 06 73 89 94)

## 3114 : LE NOUVEAU NUMÉRO NATIONAL DE PRÉVENTION DU SUICIDE

AIDER INFORMER PRÉVENIR

Confidentiel et gratuit, le 3114, c'est le numéro national de prévention du suicide.

AIDER INFORMER PRÉVENIR

Ce numéro permet de répondre aux besoins immédiats des personnes ayant besoin d'aide : *écoute, évaluation, intervention, urgence, orientation ou accompagnement.*

Il s'adresse également aux professionnels en contact avec des personnes en détresse ou en quête d'information sur le suicide et sa prévention.

Ce nouveau dispositif vise à réduire le nombre de suicides en France en offrant aux citoyens en grande souffrance une ligne téléphonique qui apporte une réponse professionnelle, **24h/24 et 7j/7**, en lien avec les acteurs du territoire pour une prise en charge adaptée à chaque situation.

### Qui répond au numéro vert 3114 ?

Ce nouveau service est assuré par des professionnels de soins formés pour assurer ces missions d'écoute, d'évaluation, d'orientation et d'intervention, au sein de centres régionaux situés dans des établissements de santé, et en lien avec le Samu. Ces professionnels hospitaliers (infirmiers, psychologues, sous la supervision d'un médecin spécialiste) assurent la continuité de la réponse téléphonique sans discontinuer.

### Le 3114, c'est aussi un site internet

Le 3114.fr est le site de conseils et de ressources du numéro national de prévention du suicide. Il vise à augmenter les connaissances et démystifier les tabous pour contribuer à une diminution des suicides.

### Le site propose 4 entrées situationnelles :

**"Je suis en souffrance"** : pour comprendre ce qui arrive, trouver des réponses aux questions que l'on se pose ou encore savoir comment ou à qui en parler et comment se faire aider ou prendre soin de soi.

**"Je m'inquiète pour quelqu'un"** pour comprendre ce que sont les pensées suicidaires, reconnaître les signes de détresse et savoir quoi dire ou quoi faire ou encore aider un proche endeuillé par un suicide.

**"Je suis éprouvé-e par un suicide"** : pour comprendre, trouver des ressources pour traverser le deuil, l'annoncer et savoir où trouver de l'aide.

**"Je suis un-e professionnel-le"** : pour se documenter, trouver des ressources pour communiquer sur la prévention, faire face à un suicide ou monter un projet de recherche.

Si vous avez besoin d'aide, si vous êtes inquiet ou si vous êtes confronté au suicide d'un membre de votre entourage, vous pouvez joindre le **3114 - 24h/24 et 7 jours/7.**

## ► Informations / Actions sociales

Comité Local de Santé Mentale **CLSM** Haut Rhin

Est-ce que vos concitoyens ont accès à la prise en charge dont ils auraient besoin en matière de santé mentale ?

Est-ce que les personnes handicapées par le trouble psychique sont bien intégrées dans la vie et les activités de votre commune ?

Savez-vous que plus d'une personne sur 5 est concernée par des problématiques de santé mentale ?

Savez-vous que vous n'êtes pas seuls pour répondre aux besoins en matière de santé et d'accès aux soins des habitants de votre commune ?

Savez-vous comment agir pour accompagner un habitant lors d'une crise ?

### LE CLSM, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une instance intercommunale et pluridisciplinaire qui :

> répond aux besoins en matière de santé mentale de chaque territoire,

> favorise la meilleure inclusion des personnes concernées dans la vie locale.

Le CLSM est un lieu privilégié d'échange et de concertation.

Le sujet de la santé mentale est difficile à appréhender pour les Élus : **quand et comment agir, vers qui se tourner, comment jouer le rôle de relai, comment être soutenant sans être intrusif ?** Le CLSM est là pour répondre à ces questions.

### Actions déjà mises en œuvre :

- 1.- Mise en route du **numéro national de prévention du suicide : 3114** - voir l'encart ci-contre.
- 2.- **Communauté 360** est une plateforme pour les aidants et les familles, **numéro 0800 360 360.**

### Précarité

**Un tiers des foyers éligibles au RSA n'en fait pas la demande.**

*Selon un rapport, la Cour des comptes estime à environ 30% la population éligible au RSA ne bénéficiant pas de l'allocation et à 60% les allocataires ne disposant pas de contrat*

Les personnes, selon leurs besoins, sont mises en relations avec des acteurs locaux et des coordinateurs de parcours pour les accompagner dans leurs démarches ou accès à une prise en charge adaptée. Cette plateforme intervient quel que soit l'âge ou le handicap de la personne accompagnée.

===  
Daniel DIEBOLD, conseiller municipal, représente la commune de Jungholtz au sein du comité du CLSM. Vous pouvez lui faire remonter vos questions via le secrétariat de mairie, ou par mail : [mairie.jungholtz@wanadoo.fr](mailto:mairie.jungholtz@wanadoo.fr)

*d'accompagnement (permettant ainsi la subsistance de "situations de grande précarité et d'exclusion".*

*Ceci s'explique en partie dans certaines zones rurales par «l'accès limité aux services publics et aux guichets administratifs», mais certainement aussi par manque d'information.*

## ► Information SPA Haute Alsace

Conformément à l'article L.211-24 du code rural, chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire.



Société Protectrice des Animaux de Mulhouse Haute Alsace

SPA de Mulhouse Haute-Alsace pendant les jours et heures ouvrés.

Les dimanches et autres jours fériés, il faut s'adresser à la

Brigade Verte ou à la Police Municipale voir les pompiers, qui déposeront l'animal à la SPA de Mulhouse Haute-Alsace.

En cas d'un animal domestique accidenté, les dimanches ou jours fériés, les autorités le déposeront chez le vétérinaire de garde (à la charge de la SPA de Mulhouse Haute-Alsace).

Pour un chien divagant les jours et heures ouvrés, il faut le sécuriser et appeler la SPA de Mulhouse Haute-Alsace qui viendra le chercher.

Les dimanches et jours fériés, même procédure que pour les chats.

S.P.A. de Mulhouse - Haute Alsace  
21 rue Edouard Singer - 68100 Mulhouse  
• Tel. : 03 89 33 19 50  
• Internet : [www.spa-mulhouse.fr](http://www.spa-mulhouse.fr)  
• Mail : [contact@spa-mulhouse.fr](mailto:contact@spa-mulhouse.fr)

Pour la commune de Jungholtz, la convention a été renouvelée avec la SPA de Mulhouse pour gérer la fourrière.

A la demande des personnes importunées par des chats errants, la Mairie éditée un arrêté municipal autorisant la SPA de Mulhouse Haute-Alsace à faire le trappage. La SPA de Mulhouse Haute-Alsace prend contact avec les personnes concernées ou la Mairie pour la mise en place et l'exécution du trappage.

Au besoin, la Mairie peut demander directement à la SPA de Mulhouse Haute-Alsace de réceptionner un chat trappé par un habitant de la commune.

La réception des chats trappés se fait à la



## Offre de service civique Rencontre et sensibilisation



Depuis 2018, le Parc mène une action de sensibilisation à destination des habitants et visiteurs du territoire dans le but de sensibiliser ces derniers aux bons comportements en milieu naturel.

S'inscrivant dans le programme "Quiétude attitude", cette action se traduit notamment par l'accueil de volontaires en service civique qui seront amenés, pour une durée de 6 mois, à aller à la rencontre du public sur le terrain afin de le sensibiliser à la richesse du territoire, aux itinéraires de randonnées, à la sensibilité des milieux ...

**Offre de mission** dans le domaine de l'Animation - Accueil - éducation à l'environnement

**Durée de la mission** : 6 mois à partir de mi mai 2022 (35h/semaine)

Vous disposerez d'un bureau au bâtiment d'accueil « Le Tétrás » au Col de la Schlucht (Le Valtin - 88) et serez amenés à réaliser l'essentiel de votre mission sur le secteur des Hautes-Vosges.

Voiture de service mise à disposition au départ de Munster.

### Recrutement de 3 volontaires en service civique

Les candidatures sont à adresser au plus tard pour le **31 mars**

par mail à

b.cellier@parc-ballons-vosges.fr

ou par courrier à

Parc naturel régional des Ballons  
des Vosges

1 rue du Couvent  
68140 MUNSTER

Pour toute information complémentaire, s'adresser à :  
Baptiste Cellier - Tél. 06 07 49 14 57

# Jeunes lycéens étrangers Japonais, Brésiliens et Allemands recherchent une famille d'accueil

Du Japon, du Brésil ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Échanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles. Pendant toute la durée de leur séjour, ils sont hébergés en famille et scolarisés au lycée le plus proche de leur lieu d'hébergement.

►► **Ligia**, jeune brésilienne de 16 ans, souhaite venir en France pour 6 mois à partir de Septembre 2022. Elle joue au tennis, aime la lecture, la peinture, le dessin, et le cinéma. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

►► **Elena**, jeune allemande de 15 ans, est passionnée par la culture française. Elle fait de l'équitation, de la voltige, joue du violon, aime la lecture, les voyages, et les jeux de société. Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2022. Elle rêve de maîtriser la langue française.

►► **Ryuki**, jeune japonais de 17 ans, viendra en France pour 10 mois aussi. Il a de nombreux hobbies : le football, le basket et le cinéma. Il aime aussi peindre et dessiner. Il aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

**Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !**



Renseignements :

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo

Vanessa Simon – 02.99.20.06.14

v.simon@groupe-cei.fr

Responsable locale : Muriel PELLETIER -

06.78.91.28.95 - 54630 Richardmenil -

pelletiermuriel.cei@gmail.com

## ►► INFORMATIONS

### Vente de Truites à l'étang de Thierenbach

L'amicale des pêcheurs vous propose à nouveau sa traditionnelle vente de truites.

Afin d'avoir plus d'espace pour cette vente et pouvoir respecter les mesures sanitaires, la vente se fera directement à l'étang de Thierenbach le samedi 2 avril et le dimanche 3 avril 2022.

Pierre-Yves CHEVALIER  
secrétaire de l'Amicale ■



# A vos agendas ...



## A vos déguisements le carnaval est annoncé !

L'AGSPJ [Association de Gestion de la Salle Polyvalente de Jungholtz] vous donne rendez-vous pour le défilé de carnaval qui s'étendra du prés du Vallon à la Salle polyvalente, le

**dimanche 3 avril 2022 à 15h**

C'est à coup sûr, un soulagement pour les amoureux du carnaval et tous ceux qui aiment se déguiser et faire la fête. Chacun, dans son coin, se prépare déjà à cette fête enfin retrouvée. Un carnaval que les organisateurs souhaitent le plus festif possible.

Le défilé se préparera au Prés du Vallon dès 14h pour une mise en marche dès 15h. Chaque char, chaque groupe et chaque guggamusik est là pour se faire admirer, pour s'amuser et pour amuser ...

## Les carnavalesques sont prêts à dégainer

Dernière ligne droite, donc, pour les membres du comité qui ne chôment pas pour que l'organisation soit figolée et que tout se déroule sans anicroche. "Nous attendions la reprise des manifestations avec impatience, explique la présidente de l'AGSPJ. Nous espérons tous voir beaucoup de monde lors de cet événement".

La surprise sera de savoir si les carnavalesques ont eu le temps d'épouser l'actualité et de préparer les chars destinés à parader dans les rues du village.

De son côté, l'AGSPJ entend bien mettre toutes les chances

de son côté pour que le carnaval soit réussi après cette période de pandémie qui a largement joué les trouble-fête. Il ne reste plus qu'à espérer que le soleil soit au rendez-vous.

Sortez vos déguisements et venez participer au carnaval de Jungholtz.

## Carnaval : circulation, stationnement mode d'emploi

Le stationnement et la circulation vont être quelque peu perturbés par le défilé du carnaval. Voici les principaux changements à connaître.

Ainsi un arrêté portera sur l'**interdiction de stationner** tout le long des rues ci-après : rue des Acacias, Prés du Vallon (l'interdiction de stationner ne s'applique pas aux chars participant au défilé), rue Latscha mais aussi sur la totalité du parking de la salle polyvalente.

Pour la rue Henri Latscha et le parking de la salle, l'arrêté précise que l'interdiction de stationner sera du samedi 20 heures au dimanche soir 20 heures.

Ainsi, ceux qui avaient leurs petites habitudes au parking de la salle polyvalente devront trouver une autre solution ou mettre leur véhicule dans l'enceinte de leur terrain ou garage.

Quant à la **circulation**, elle sera réglementée. Un itinéraire conseillé est mis en place afin d'éviter le blocage de véhicules suite à l'interdiction de circuler de 14h à 16h30 dans les rues suivantes : lotissement Prés du Vallon, rue de Rimbach, rue de Soultz (de l'hôtel Biebler à l'angle de la rue Henri Latscha), rue Henri Latscha.

## L'itinéraire conseillé

En venant de Soultz, prendre la montée vers le Col Amic - Thierenbach - rue de la Chapelle - rue Creuse - rue des Charmes et rejoindre la rue de Rimbach à la sortie du village direction Rimbach. En venant de Rimbach, idem, en sens inverse. La rue Creuse sera mise en double sens, la circulation des rues : Creuse et de la Chapelle sera assurée par la mise en place d'un feu rouge en alternatif.

Pendant la durée d'interdiction, la circulation sera assurée par la Brigade Verte et les Sapeurs-Pompiers du Vallon de Rimbach.

Rappelons cependant aux automobilistes de faire attention aux nombreux piétons en cette période festive.







## Déchets Réduction & Valorisation

Le SM4 [Syndicat Mixte pour le Traitement des Déchets Ménagers du Secteur IV] organise une journée découverte du compost issus des bio déchets de la plate-forme de compostage d'Aspach-Michelbach.

Plusieurs opérations se dérouleront lors de cette journée :

- » Offre promotionnelle sur le compost labellisé "utilisable en agriculture biologique"
- » Animation autour du jardinage naturel.

Afin que le plus grand nombre puisse y participer, nous vous invitons à partager cette information auprès de vos proches.

**PLATEFORME  
DE COMPOSTAGE**  
Rue des genêts - ASPACH-MICHELBACH

**26 mars 2022**  
**8h<sup>30</sup>-12h et 14-17h**

**ANIMATIONS  
JARDINAGE AU NATUREL  
COMPOST**  
**1 SAC ACHETÉ = 1 SAC GRATUIT**

UTILISABLE EN  
AGRICULTURE  
BIOLOGIQUE

# *A compléter et transmettre à la mairie*

## RECENSEMENT DES HEBERGEMENTS

### A DESTINATION DE LA POPULATION UKRAINIENNE

La commune de Jungholtz souhaite connaître les possibilités de logement disponibles pour l'accueil éventuel de réfugiés en provenance d'Ukraine sur la commune de Jungholtz.

Si vous souhaitez mettre à disposition un hébergement pour une famille ukrainienne, veuillez s'il vous plait, remplir le formulaire ci-joint.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... 68500 JUNGHOLTZ

Téléphone : .....

Adresse mail : .....

#### **Type de logement proposé :**

..... Chambre(s) meublée(s) (détail des meubles) :

..... Chambre(s) non meublée(s)

..... Gîte(s) meublé(s) composé de ..... pièces

..... Appartement(s) meublé(s)

..... Appartement non meublé(s)

Observations / Précisions :

Nombre de personnes que vous pouvez accueillir :

Adultes : .....

Enfants de moins de 16 ans : .....

Le logement proposé est-il à la même adresse que votre domicile ?

Si non préciser l'adresse :

# Hommage

En fin d'après-midi, le mercredi 2 mars 2022, les français ont appris le décès du célèbre présentateur de TF1, Jean-Pierre Pernaut. Suite à cette triste nouvelle, nous avons souhaité rendre hommage à celui qui s'est imposé comme le roi de l'info de la mi-journée jusqu'à l'hiver 2020.

C'est l'une des plus grandes figures de la télévision française qui s'éteint. Il a été l'un des présentateurs de journal télévisé préféré des Français, toujours au plus près de l'actualité française. Durant plus de 30 ans il a porté la voix de la France, des villages et du terroir. Nous l'avions rencontré en 2015 lors d'un déjeuner à la Ferme des Moines et gardons le souvenir d'un homme remarquable et à l'écoute.

Nos pensées émues pour son épouse Nathalie Marquay et sa famille en deuil.



## JUNGHOLTZ

### À la rencontre de Jean-Pierre Pernaut

Carine Doppler

Philippe Bosc, propriétaire de la Ferme des Moines à Thierenbach, a lancé hier une nouvelle formule qui a permis aux convives de partager un moment de convivialité avec une personnalité : Jean-Pierre Pernaut, journaliste à la tête du journal de 13 heures de TF1, a été le premier à répondre aux questions des personnes présentes.

Mais, auparavant, la parole a été donnée à Mylène Selb-Hassenforder, qui a lancé il y a un an sur internet le premier annuaire gratuit de l'alimentation locale et bio : [nospagesvertes.fr](http://nospagesvertes.fr)

Un concept qui intéresse d'autres régions et qui verra en septembre prochain sa version nationale, grâce à Philippe Bosc. Si la version Alsace recense aujourd'hui 3040 points de vente de produits locaux et/ou bio, il s'agira de répertorier entre 70 000 et 100 000 références d'ici l'automne pour la nouvelle version France, un travail de titan qui « va générer de l'emploi », selon la jeune femme. Le site sera découpé en 22 sous-sites régionaux afin de garder les spécificités de chaque région, et verra la création d'un blog et d'une version mobile.

Prenant la parole à son tour, Jean-Pierre Pernaut, ravi d'avoir répondu à l'invitation de Philippe Bosc, est revenu sur son parcours professionnel, de l'école de journalisme à Lille à son arrivée en 1975, par hasard, à TF1, et son envie de « s'intéresser aux gens qui regardent la télé à midi » et de « s'adresser à la France entière ». Après avoir expliqué son quoti-

dien à la tête d'une équipe de 300 à 400 personnes, « le patron du 13 heures de TF1 » a échangé autour de la suppression de l'émission *Combien ça coûte* - créée en 1991 - après 20 ans de diffusion ; évoqué les noms de nouvelles émissions en anglais, mais aussi sa passion pour le théâtre et sa participation en tant que coauteur de la pièce dans laquelle son épouse Nathalie Marquay-Pernaut tient le rôle principal, *Piège à Matignon*. Une pièce qui a déjà été donnée à plusieurs reprises en Alsace et que l'on pourra revoir prochainement dans la région. D'ailleurs, elle a connu un énorme succès lors de son passage à Mulhouse.

#### La vie des gens

Interrogé sur sa motivation pour parler du terroir, Jean-Pierre Pernaut a tout simplement répondu : « Un journaliste raconte la vie. Je montre la vie des gens. Leur attachement à leur région. » Quant aux interviews remarquables ou reportages qui l'ont marqué, il a cité Indira Gandhi, Tchernobyl, le 11 septembre, le journal en direct du Mont-Blanc. « Il y a des bons et des mauvais souvenirs, mais surtout des rencontres qui vous marquent. »

Après une pause déjeuner en toute simplicité, Jean-Pierre Pernaut s'est approché des personnes présentes dans la salle, pour répondre sans détour aux questions d'un auditoire curieux, intéressé et très à l'écoute d'un visage connu et apprécié depuis 27 ans à la tête du journal de 13 heures.

[SURFER.nospagesvertes.fr](http://SURFER.nospagesvertes.fr)



De gauche à droite : Mylène Selb-Hassenforder, Jean-Pierre Pernaut et Philippe Bosc. Photo L'Alsace/Bernard Diehier



# État Civil

## ▶▶ Grands Anniversaires (70 ans et plus)

Mars	AULLEN	Roger	08/03/1951
	AULLEN née TAGLANG	Marie	02/03/1945
	CHRISTMANN	Maria	03/03/1940
	CLEMENTZ née FORR	Eugénie	09/03/1932
	FAHR	Lucienne	26/03/1947
	FRICKER née MULLER	Gisèle	23/03/1944
	GIARDINO	Jean Paul	29/03/1941
	HEINRICH	Daniel	07/03/1942
	HEISS	Jean Claude	12/03/1949
	LAURENT née JACOBBERGER	Denise	15/03/1951
Avril	LEDERMANN née CUNAT	Andrée	29/03/1947
	REYER née SIECK	Yvette	03/03/1951
	TOIGO	Pierrette	22/03/1935
	ADAM née CHRISTMANN	Marie Odile	29/04/1943
	ANSEL	Eugène	11/04/1938
	BALDINGER	Robert	27/04/1943
	BALDINGER née MURE	Monique	06/04/1940
	BOLTZ née HEYER	Lucie	25/04/1938
	BRUCKER	Antoine	27/04/1942
	HEINRICH née MUNCH	Francine	07/04/1946
Mai	HUG	Gilbert	21/04/1942
	KAUFFMANN née LENDER	Emilienne	15/04/1938
	KIHL	Roland	04/04/1944
	KURST	Gérard	25/04/1947
	LACOTE née BURGER	Violette	09/04/1947
	MARQUES DASILVA	Emilia	07/04/1947
	WEHRLÉN née BERBETH	Marie-Hélène	17/04/1946
	BURGER née SEILLER	Bernadette	23/05/1950
	CHRISTMANN née NEHR	Marie	07/05/1944
	DE OLIVEIRA	Abilio	12/05/1935
Juin	HARTMANN née BAUER	Andrée	08/05/1943
	LACOTE	Etienne	19/05/1949
	LAUCHER née HEINRICH	Marie Rose	23/05/1949
	POGGI née MEYER	Jeanne	05/05/1924
	ROESCH	Jean-Marie	15/05/1949
	WAGNER	Gilbert	30/05/1951
	ZIRNHELD née WACH	Marie	03/05/1929
	BADER	Henri	04/06/1950
	BALDINGER	Jean Paul	22/06/1947
	BALDINGER	Jean-Pierre	29/06/1951
BLUEM	Pierre	16/06/1941	
BRUCKER née BRACH	Marie	11/06/1944	
CRASSOUS	Josiane	06/06/1950	
ELSAESSER	Jean	16/06/1942	
GIARDINO née POGGI	Marie	25/06/1948	
HESSE	Gérard	21/06/1935	
SCHLURAFF née SCHOLLER	Marie-Françoise	16/06/1951	
WEHRLÉN	Jean-Pierre	18/06/1947	
ZIEGLER née LAMBERT	Marcelle	25/06/1935	

Si vous constatez un oubli ou que vous ne souhaitez pas qu'une information relative à un événement d'état civil apparaisse dans le bulletin municipal, n'hésitez pas à le signaler, de préférence par mail.

## ▶▶ Les mariages ...

### Un nombre « historiquement bas » de mariages célébrés en 2020

Selon une étude de l'Insee parue le 11/02/2022, le nombre de mariages célébrés en 2020 a chuté de 31,2 % par rapport à 2019. En cause, les confinements et les diverses restrictions sanitaires.

Mariages et crise sanitaire ne semblent pas faire bon ménage. On observe certes, une baisse des mariages depuis une vingtaine d'années, mais surtout une importante diminution en 2020. Les mariages étaient plus nombreux de presque un tiers en 2019 qu'en 2020. Ainsi, en 2020, 154 600 mariages ont été célébrés en France un nombre historiquement bas, ce taux étant le plus faible observé « depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale ».

A Jungholtz on dénombre 3 mariages en 2019 / 2 en 2020 / 1 en 2021

### ▶▶ Mariage 2022 - BONNEFOY Anthony & BUGMANN Noémie

## ▶▶ Les naissances



Bienvenue à Antoine BAUER, né le 12.02.2022 et toutes les félicitations aux heureux parents.

## Dates à noter

19 mars	Rencontre citoyenne - samedi 19 mars de 15h à 17h à la salle polyvalente Voir information détaillée en page 3 de ce bulletin
1 <sup>er</sup> avril	Réunion avec les représentants du Parc du Ballon des Vosges pour une visite du village avec les membres du Conseil Municipal
2 avril	Marché de Pâques - Salle des Fêtes de Rimbach - voir annonce page 13
2 & 3 avril	Association des Pêcheurs - Vente de truites à l'étang de Thierenbach
3 avril	Cavalcade de Carnaval - Dimanche 3 avril 2022 - 15h Rendez-vous à partir de 13h30 lotissement Prés du Vallon pour la mise en place des chars. Bal animé par l'orchestre "MISTER JYM'S" à la salle polyvalente.
10 avril	1 <sup>er</sup> tour des élections présidentielles
18 avril	Lundi de Pâques - Courses aux œufs dans le Parc pour les jeunes du village de 3 à 12 ans
24 avril	2 <sup>ème</sup> tour des élections présidentielles
7 mai	Concert - Samedi 7 mai 2022 à 20h Chris Clad - au violon & Gilles Landini au piano Voir information détaillée en page 3 de ce bulletin
8 mai	Commémoration de la victoire des forces alliées sur l'Allemagne nazie et fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.
Date à finaliser	Déjeuner champêtre pour les seniors (en lieu et place du repas de Noël 2021 annulé en raison des contraintes sanitaires).

Lundi	9h à 12h	17h à 18h
Mardi	9h à 12h	-
Jeudi	-	14h à 16h

### MAIRIE - HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Permanence des élus **lundi de 18 à 20h** ou sur rendez-vous  
Téléphone 03 89 62 22 11 - @ mairie.jungholtz@wanadoo.fr